

*Modification du droit pénal*

Selon moi, il est inadmissible que le ministre prétende, comme il l'a fait, que tout ce projet de loi est important et qu'il doit être adopté en bloc. Je me demande si derrière cette déclaration il ne se cache pas une tentative de la part du ministre de forcer la main aux députés de ce côté-ci de la Chambre en laissant entendre que si nous voulons voir adopter les dispositions relatives à la conduite en état d'ébriété, nous devons adopter aujourd'hui également toutes les autres dispositions. Je tiens ce compromis pour inacceptable. Je dirai au ministre que c'est injuste et que nous pourrions très bien étudier séparément les dispositions concernant la conduite en état d'ébriété. Je sais que c'est le député qui, durant la dernière législature, faisait office de critique progressiste-conservateur en matière de justice qui a proposé ce compromis. Il aurait été acceptable tout au long de l'année. Mais nous approchons de la période de l'année où la conduite en état d'ébriété constitue un problème majeur. Cela, le ministre devrait le savoir, car les forces policières d'un bout à l'autre du Canada sont aux prises avec ce problème. Les procureurs généraux des provinces seraient considérablement aidés dans leur travail si le Parlement adoptait immédiatement les dispositions relatives à la conduite en état d'ébriété. Nous pourrions demander au comité d'étudier les autres dispositions, de recevoir des mémoires et de tenir des audiences.

Ainsi que je l'ai fait lorsque le ministre a comparu devant le comité au moment de l'examen des prévisions budgétaires, je tiens à lui donner l'assurance que nous ne retarderons pas l'adoption de ce projet de loi. C'est que nous aimerions bien le voir prendre force de loi, bien que certaines autres dispositions auraient besoin d'une étude plus approfondie. Le gouvernement ne gagnerait rien et ne ferait sûrement pas avancer les choses en faisant violence aux partis d'opposition en leur disant qu'ils doivent adopter toutes les dispositions du projet de loi s'ils veulent avoir celles qui visent la conduite en état d'ébriété. Par l'intermédiaire de son secrétaire parlementaire qui prendra vraisemblablement la parole ce matin, j'exhorte le ministre à accepter cette offre avant que les sénateurs ne quittent Ottawa pour le congé de Noël, de façon que les dispositions relatives à la conduite en état d'ébriété puissent entrer en vigueur sans tarder.

Dans l'ensemble, je dois dire que le ministre de la Justice (M. Crosbie) a mis bien du temps, selon moi, à présenter ce projet de loi omni-minibus. Au fur et à mesure que les jours, les semaines et les mois passaient, je me demandais si, dans ses premières tentatives d'amendement du Code pénal, le gouvernement conservateur n'allait pas tenter de régler certains problèmes dont il fut grandement question au cours de la campagne électorale, y compris peut-être ceux de la prostitution et de la pornographie. Ce sont là des problèmes auxquels les électeurs s'intéressaient énormément au cours de la campagne électorale. Je n'aurais même pas été particulièrement surpris s'il avait abordé également le problème de la peine de mort, problème qui avait passionné maints candidats conservateurs au cours de la campagne électorale.

● (1210)

J'ai donc été fort déçu, quand le gouvernement a présenté le projet de loi, de constater qu'il ne reprenait même pas intégralement celui dont la Chambre avait été saisie au cours de la dernière législature. J'avais espéré que le gouvernement jugerait prioritaire la réforme du droit pénal et qu'il le signifierait

au moyen du projet de loi. Or, nous devons nous rendre à l'évidence: le Parlement et vraisemblablement aussi le gouvernement vont continuer de se plier à l'échéancier libéral en ce qui a trait au droit pénal. Même si ce projet de loi est diminué par rapport au projet de loi libéral, je puis dire avec une certaine fierté que notre échéancier continue d'ordonner les travaux du Parlement.

Le gouvernement actuel a mis de l'avant non pas toutes, mais quelques-unes seulement des très importantes réformes dont mon collègue Mark MacGuigan avait pris l'initiative l'année dernière, et c'est en quelque sorte une façon de lui rendre hommage, même s'il a présenté un projet de loi moins étoffé que l'ancien. Je tenais, d'entrée de jeu, à le signaler et à dire que nous souscrivons en général à l'échéancier libéral en matière de droit criminel que le gouvernement conservateur a choisi d'adopter.

J'ai dit que le projet de loi comportait de très graves lacunes. Le ministre lui-même en a signalé quelques-unes. Ainsi, je regrette beaucoup que le gouvernement n'ait pas retenu les dispositions relatives à l'outrage au tribunal, car les députés de notre parti en ont beaucoup discuté dans le cadre de la violence faite aux femmes. Selon les compte rendu des médias, un certain nombre de femmes ont été incarcérées l'été dernier pour outrage au tribunal parce qu'une fois les accusations portées, elles refusaient de témoigner contre leurs maris qui les avaient battues. Je tiens cette question pour urgente. Je sais qu'elle n'est pas facile, mais réformer le droit pénal ne va pas toujours sans difficulté. L'ancien gouvernement s'était décidé et avait présenté des dispositions qui auraient amélioré la situation. Si seulement nous avions pu adopter ces dispositions, bien moins de femmes battues seraient incarcérées pour avoir refusé de témoigner contre leurs maris. Pourtant, le gouvernement actuel fait un pas en arrière et déclare qu'il ne fera rien et qu'il laissera les choses telles qu'elles sont tant qu'il n'aura pas pu discuter de ce problème et y réfléchir davantage.

Je mets les problèmes de pornographie dans la même catégorie. La Chambre en discute régulièrement à la période des questions. On dirait que la pornographie empire; la dégradation est de plus en plus prononcée. Au lieu d'aller de l'avant, le nouveau gouvernement a décidé d'attendre d'avoir eu d'autres entretiens et consultations avant d'agir.

J'englobe dans le même sac le sujet de la réforme de l'imposition de la peine. J'espérais trouver dans ce projet de loi une disposition prévoyant le resserrement de la loi sur la surveillance obligatoire comme celle que j'avais présentée peu avant les élections; les conservateurs avaient dit qu'ils appuyaient cette initiative. Tous les Canadiens savent, je crois, et cela jette le discrédit sur la justice criminelle, qu'il existe plusieurs criminels endurcis qui commettront pratiquement à coup sûr d'autres actes de violence, agressions et délits. Pourtant, à cause de certaines lacunes de la loi actuelle, ces criminels sont relâchés avant d'avoir purgé leur peine, et ils constituent une véritable bombe à retardement ou une menace pour les Canadiens. Ils font d'autres victimes.

Comme on avait trouvé que la loi comportait des lacunes, j'ai présenté un projet de loi proposant de les traiter avec plus de sévérité et d'imposer des règles plus strictes en ce qui concerne la surveillance obligatoire. Au lieu d'aller plus loin comme on pourrait le faire en songeant à ce qui se passe depuis